

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 11 SEPTEMBRE 2020 A 20H00.

COMPTE RENDU

			Présent	Représenté par	Absent excusé	Absents
1	M	BEMELS	oui			
2	Mme	CAUDRON	oui			
3	Mme	GOASDOUE	oui			
4	M	WEIFFENBACH	oui			
5	M	CHAUMERLIAC	oui			
6	Mme	FOURCROIX	oui			
7	M	WATIER	oui			
8	Mme	TISSU	oui			
9	Mme	GODENNE		Mme GOASDOUE		
10	M	GHILLEBAERT			oui	
11	M	de RANCOURT			oui	
12	Mme	ROBERT	oui			
13	Mme	DOLQUES	oui			
14	M	BARBIER				oui
15	Mme	D'ANDREA				oui
16	M	BRUEL	oui			
17	Mme	GUIMIOT	oui			
18	Mme	DE SANTIS	oui			
19	Mme	CALLEWAERT	oui			
20	M	COHEN			oui	
21	M	SCHILLINGER	oui			
22	M	DEGREMONT	oui			
23	M	RAOULT	oui			
24	Mme	CLEMENT			oui	
25	M	VOLLE				oui
26	M	PREVALET		M BEMELS		
27	Mme	PALLUD	oui			

Secrétaire de séance : Mme FOURCROIX

Monsieur le Maire indique en ouverture de séance :

- que par un courrier en date du 20 août 2020 , Mme CLEMENT Christelle lui a fait part de sa démission du Conseil municipal à l'issue de la présente séance et de son retrait, dès l'ouverture de la présente séance de toutes les commissions où elle siégeait.
- que la question n°7 « voirie, alignement de la rue Edouard José Laval » a été retirée de l'ordre du jour car à ce jour, le plan d'alignement n'est pas parvenu en mairie.

Il a été fait lecture des décisions prises par M le Maire en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (n°04/2020 à n°09/2020).

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 juin 2020 :

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal du 11 juin 2020.**

1. Personnel communal, rémunération du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée durant l'année scolaire 2020-2021 :

Le tableau nominatif du personnel chargé de la surveillance de cantine et de l'étude surveillée a été arrêté pour l'année scolaire 2020-2021.

Il en a été de même pour la rémunération horaire du personnel en charge de ces deux missions.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a arrêté le tableau du personnel et fixer la rémunération d'agents assurant la surveillance de cantine et l'étude surveillée à compter du 01 septembre 2020,**
- **à l'unanimité, a pris acte que ces dépenses seront portées à l'exercice 2020 et 2021.**

2. Personnel, actualisation du tableau des effectifs au 01 septembre 2020 :

La durée de travail du poste d'éducateur sportif a été augmentée afin qu'il puisse travailler sur un plein temps annualisé qui inclut à la fois son temps de travail actuel au sein des écoles publiques de Presles mais aussi des intervention auprès :

- de l'ALSH (mercredis et vacances),
- et dans le cadre d'activités sportives nouvelles en dehors du cadre scolaire et de l'animation.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé cette modification de poste,**
- **à l'unanimité, a pris acte de l'incidence aux budgets 2020 et suivants.**

3. Guichet unique de paiement, actualisation des tarifs été suite à la crise du COVID :

Dans le cadre de la crise sanitaire, les enfants des parents dit prioritaires ont été accueillis en juillet et en août 2020 à l'ALSH (primaire et maternelle).

Le restaurant scolaire étant fermé durant toute cette période, les enfants devaient apporter chaque jour leur panier repas pour déjeuner et goûter.

Dans la mesure où le prix de la restauration représente environ la moitié du tarif enfant/jour, il a été décidé de minorer de 50,00% les tarifs arrêtés le 11 juin dernier.

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé ces modifications de tarifs ALSH mais uniquement pour l'été 2020,**
- **à l'unanimité, a pris prendre acte de l'incidence au budget 2020.**

4. Petite enfance et enfance, convention territoriale globale :

La Commune avait noué un partenariat avec la CAF grâce au contrat enfance jeunesse (CEJ) qui concernait le multi accueil, l'ALSH et le club adolescents.

Ce contrat fixait des objectifs tant en termes d'animation que d'accueil des enfants et adolescents, en contrepartie de quoi, si les objectifs étaient atteints, la Commune percevait une aide de la CAF.

Le CEJ n'existera plus au 31 décembre 2020.

A compter du 01 janvier 2020, il a été remplacé par la convention territoriale globale (CTG) qui repose sur le même principe que le CEJ en termes de partenariat mais qui, en revanche, s'intéresse à toutes les tranches d'âges de la population (des bébés aux seniors) en incluant tous les acteurs de la vie locale (associations, enseignants...).

Le Conseil Municipal,

- **à l'unanimité, a approuvé la convention territoriale globale (CTG) pour la période 01 janvier 2020 au 31 décembre 2024 soit cinq années civiles,**
- **à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer ce document ainsi que tous les avenants ou pièces nouvelles qui pourraient venir le compléter et ce jusqu'à l'expiration de la convention territoriale globale.**

5. CCAS, nomination d'un nouveau Conseiller municipal suite à une démission :

Il a été procédé à la nomination d'un nouveau membre au sein du CCAS suite au départ en province d'un élu en poste : Mme Paola de SANTIS a été élue, à l'unanimité, en remplacement de Mme CLEMENT Christelle.

6. Foncier, décision définitive de désaffectation de l'ex MJC et de l'aire de jeux place du Général Leclerc dans la perspective de leur cession à la société BG :

Suite à trois décisions du Conseil municipal constantes sur le fond, l'assemblée communale a confirmé sa volonté définitive :

- de vendre les parcelles AC 128 et 129 à BG promoteur afin d'y réaliser un ensemble immobilier de 35 logements aux conditions énumérées dans les délibérations rappelées ci-dessus,
- de déclasser puis de désaffecter l'ex MJC et l'aire de jeux des enfants. La MJC sera rasée quant à l'aire de jeux, elle sera déplacée sur le parking du CSL à côté du city park.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a confirmé sa décision de vendre les parcelles AC128 et 129 à BG promoteur aux conditions énumérées dans les trois délibérations rappelées en introduction et dans la présente,
- à l'unanimité, a confirmé le déclassement puis la désaffectation de l'ex MJC et de l'aire de jeux réservée aux enfants en bas âge, implantées sur la parcelle AC129,
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer l'acte de vente relatif aux parcelles AC128 et AC129 à BG promoteur.

7. Voirie, alignement de la rue Edouard José Laval :

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

8. Espace culturel, demande de subvention auprès de la DRAC concernant le mobilier et l'informatique :

La Commune a confirmé auprès de la DRAC sa demande de subvention concernant le mobilier et l'informatique qui seront installés au sein de la future médiathèque en fondant sa demande non pas sur des montants prévisionnels mais sur les montants réels de travaux suite la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ces deux demandes de subvention,
- à l'unanimité, a pris acte de leur inscription aux budgets M14 2020 et 2021
- à la majorité (abstention de M BEMELS), a autorisé M le Maire à signer ces demandes de subvention et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

9. DM M 14 n°1 :

Au présent compte rendu, le tableau joint donne le détail de ces décisions modificatives concernant le budget M14.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à l'unanimité, a pris acte de leur incidence au budget 2020 M14.

10. DM M 49 n°1 :

Au présent compte rendu, le tableau joint donne le détail de ces décisions modificatives concernant le budget M49.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a décidé de ces modifications de crédits budgétaires,
- à l'unanimité, a pris prendre acte de leur incidence au budget 2020 M49.

11. Question diverse indemnités des élus sauf le Maire adoption du tableau des indemnités :

Conformément aux dispositions du CGCT et en particulier l'article L 2123-20-1, le Conseil Municipal doit arrêter un tableau qui récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux élus à l'exception de celle versée au Maire.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ce tableau nominatif récapitulatif du montant des indemnités versées aux Adjoints et aux Conseillers délégués

12. Question diverse personnel fixation de la prime d'astreinte sécurité pour les jours fériés :

Dans le cadre de l'astreinte de sécurité, des agents des services techniques non logés par la commune sont parfois appelés durant les week end et les jours fériés situés en semaine à intervenir sur la Commune.

Les conditions de rémunération de l'astreinte de week end ont été étendues aux jours fériés situés en semaine soit :

- une part fixe fixée par astreinte à 109,28€,
- une part variable en fonction de la durée d'intervention fixée à 32,00€ par heure.

Le Conseil Municipal,

- à l'unanimité, a approuvé ce montant de l'indemnité d'astreinte de sécurité applicable pour les jours fériés situés en semaine à compter du 01 septembre 2020 pour le présent exercice budgétaire et les suivants sans que le Conseil Municipal ait à en délibérer, à nouveau, à chaque actualisation.

L'ordre du jour étant clos, la séance a été levée à 22h10.

A Presles, le 11 septembre 2020.



Le Maire Pierre BEMELS.

BUDGET M14 DECISION MODIFICATIVE N°01/2020 DU 10 SEPTEMBRE 2020

FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

objet	augmentation inscription budgetaire	diminution inscription budgetaire
GUP suite à mise à recouvrement d'office suivi encaissement 562,46€+67,80€	673/R 630,26 €	673/D 630,26 €
GUP suite à mise à recouvrement d'office suivi encaissement 562,46€+67,80€	6611/01 6 458,77 €	
Interets complementaires suite à verification	66112/01 6 100,00 €	
ICNE complementaires suite à vérification		
Diminution crédit au 6042/251 "restauration scolaire prestataire"		6042/251 12 558,77 €
Dégrevement de TH sur les logements vacants	7391172 13 257,00 €	6227 13 257,00 €
Frais actes		
Ecole Nantouillet bat A refecion toiture	755/2020 2 100,00 €	
Diminution crédit sur une autre opération intitulée "provision"		779/2020 2 100,00 €
Travaux VRD non subventionnés place du Général Leclerc eau potable EC+MM	775/2020 8 462,97 €	
Travaux VRD non subventionnés place du Général Leclerc eau potable EC+MM		776/2020 8 462,97 €
Travaux VRD non subventionnés rue de la république modif réseau EU	775/2020 69 529,20 €	
Travaux VRD non subventionnés place du Général Leclerc eau potable EC+MM		776/2020 69 529,20 €
Rue du Bel Air travaux supplémentaires	777/2020 21 600,00 €	
Diminution crédit sur une autre opération intitulée "allée Lucien Lemaître trottoirs"		664/2018 7 287,40 €
Diminution crédit sur une autre opération intitulée "provision"		779/2020 14 312,60 €
CSL arceaux au pied mat EP et ajouter à présent candélabre 9712,60€ en faisant passer l'op 782 du cpte 2182/814 au cpte 2315/814	782/2020 9 712,60 €	
Diminution crédit sur une autre opération intitulée "allée Lucien Lemaître trottoirs"		664/2018 9 712,60 €
PLU modification (nouvelle opération)	786/2020 5 000,00 €	
Diminution crédit sur une autre opération intitulée "provision"		779/2020 5 000,00 €

11 SEP. 2020



Le Maire, Pierre BEMELS

BUDGET M49 DECISION MODIFICATIVE N°01/2020 DU 10 SEPTEMBRE 2020

EXPLOITATION			
objet	augmentation inscription budgetaire	diminution inscription budgetaire	
Redevance perque sur les consommation d'eau	70611/R 57 918,00 €		
Virement de la section exploitation vers investissement	023/D 57 918,00 €		
Virement de la section exploitation vers investissement	021/R 57 918,00 €		
Emprunt d'équilibre pour les travaux allée de la sablonnière		16	57 918,00 €
Virement de la section exploitation vers investissement	64 082,00 €	57 918,00 €	122 000,00 €
remboursement capital au chapitre 16 en SI	121 492,00 €		

11 SEP. 2020



Le Maire, Pierre BEMELS